

équitable pour toutes les provinces, car elles tiennent compte du caractère et des besoins distincts du Québec sans créer d'injustice ni favoriser une province au détriment d'une autre et sans réduire de quelque façon que ce soit le rôle du gouvernement fédéral et sa capacité de répondre aux besoins du pays.

- 2) Le deuxième volet de cette mission concerne les peuples autochtones. Eux aussi doivent faire partie du Canada en tant que partenaires égaux. Nous croyons que nos propositions peuvent aider les Canadiens à progresser dans cette voie.

Nous recommandons d'abord et avant tout de reconnaître dans la Constitution le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie politique au Canada. En ce qui concerne la réalisation de l'autonomie politique, nous recommandons de recourir à des groupes de travail chargés d'aider aux négociations, de prévoir dans la Constitution un processus de transition et de créer un mécanisme (notamment un tribunal indépendant) chargé d'aider dans l'application de l'autonomie. Nous recommandons aussi de continuer de protéger intégralement les droits fondamentaux de tous les Canadiens des deux sexes dans la Constitution. Nous proposons notamment qu'à l'avenir, les modifications constitutionnelles ayant des répercussions sur les droits des autochtones ne soient adoptées qu'avec leur consentement, que les représentants des autochtones soient invités à toutes les conférences constitutionnelles, qu'une telle conférence soit convoquée dans les deux années suivant l'entrée en vigueur du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie politique, que les peuples autochtones soient représentés dans un Sénat réformé selon des modalités à négocier avec eux, et que le gouvernement fédéral donne suite aux demandes d'octroi de terres et de ressources des Métis.

Nous ne croyons pas que le présent rapport mette ou doive mettre un point final à la question de la place que les peuples autochtones devraient occuper dans le nouvel ordre constitutionnel canadien. Il y a beaucoup d'autres étapes à franchir, dont le rapport de la Commission royale d'enquête sur les affaires autochtones. Nous avons tenté d'apporter une contribution utile à ce processus permanent, de le faire progresser de façon constructive, et nous espérons que nous avons réussi. Mais nous sommes conscients que beaucoup d'autres Canadiens doivent maintenant participer au processus décisionnel, y compris les autochtones eux-mêmes.

- 3) La troisième partie de la mission d'intégration concerne les provinces de l'Ouest et le Canada atlantique. Les Canadiens des régions excentriques se sentent depuis trop longtemps écartés de la prise des décisions nationales parce qu'en raison de leur population beaucoup plus nombreuse, les provinces du centre ont une voix beaucoup plus forte au sein des institutions nationales. Ni les Canadiens de l'Ouest, ni ceux de l'Est ne veulent quitter le Canada. Les uns comme les autres tiennent à y rester. Nous devons donc nous doter des instruments du fédéralisme que d'autres fédérations utilisent avec bonheur pour donner aux Canadiens des régions excentriques une vraie voix dans la vie politique du pays et une influence réelle sur elle afin de contrebalancer par des moyens justes et pertinents le poids démographique dont les Canadiens du centre jouissent en raison de la représentation que leur assure leur population.